

3203162
04 04 66
18.05.11

Relais Compta SHA



“A.AUTREMENT”

SARL Au capital de 10.000 €
Siège social : Route de Melun
77166 Grisy Suisnes

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la
société à responsabilité “A.Autrement” en Société Anonyme simplifiée

www.relaiscompta.fr

Agence Paris-Est Marne la Vallée 31 avenue André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne Tél.: 01 64 61 73 96 - Fax : 01 64 61 11 81
Agence Paris-Ouest La Défense 75 bis boulevard Richard Wallace 92800 Puteaux Tél.: 01 47 72 81 56 - Fax : 01 47 72 00 62
Agence Paris-Nation 16 rue des Boulets 75011 Paris - Siège Social Tél.: 01 43 70 92 03 - Fax : 01 43 70 91 96

S.H.A. SAS d'Expertise Comptable, Commissaire aux comptes / Capital de 100 000 euros - RCS Meaux 403 305 667 APE 6920 Z

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité "A. Autrement" en Société Anonyme simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 7 avril 2011, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 13 mai 2011

Pour Sylvain Heurtier
Sylvain Heurtier

Commissaire à la transformation